



International Pre-school
Phnom Penh

FORMULES & TARIFS 2023 - 2024

L'année scolaire 2023 / 2024 va se dérouler du **4 septembre 2023 au 28 juin 2024**. Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant, nous proposons différentes formules et tarifs. Vous pouvez consulter nos plans ci-dessous et sélectionner celui qui correspond le mieux aux besoins de votre enfant.

FRAIS D'INSCRIPTION: 700 USD

FRAIS DE RE INSCRIPTION : 320 USD

DEMIE JOURNÉE : DE 8H30 À 12H30

JOURNÉE COMPLÈTE : DE 8H30 À 15H30

EXPLORATEURS

Age: de 18 mois à 3 ans

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
3 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	992	744	744	2,480
5 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	1,280	960	960	3,200
3 JOURS/SEM. - JOURNÉE COMPLÈTE	1,580	1,185	1,185	3,920
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE COMPLÈTE	1,860	1,395	1,395	4,650

AVENTURIERS, VOYAGEURS, GLOBETROTTEURS

Age : de 3 à 6 ans | Horaires : de 8h00 à 3h30

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE COMPLÈTE	2,080	1,560	1,560	5,200

NOMADES

Age : de 6 à 8 ans | Horaires : de 8h00 à 3h30

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE COMPLÈTE	2,184	1,638	1,638	5,460

Note:

- Réduction frères et sœurs : 10 % d'abattement sur les frais de scolarité à partir du second enfant.
- Tous nos frais sont facturés et payables en USD.
- Tous les frais de scolarité sont examinés et révisés chaque année.

*Tarifs en THB

** Réduction frères et sœurs : 10 % d'abattement sur les frais de scolarité à partir du second enfant.



International Pre-school
Bangkok Sathorn

FRAIS DE CANTINE

EXPLORATEURS

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
3 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	104	78	78	260
5 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	168	126	126	420
3 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	116	87	87	290
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	200	150	150	500

ADVENTURIERS, VOYAGEURS & GLOBETROTTEURS

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	200	150	150	500

NOMADES

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	200	150	150	500

*Tarifs en THB

** Réduction frères et sœurs : 10 % d'abattement sur les frais de scolarité à partir du second enfant.